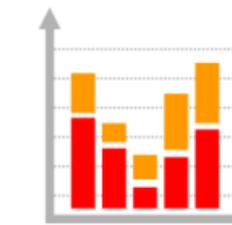
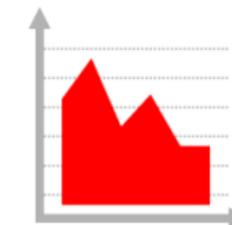
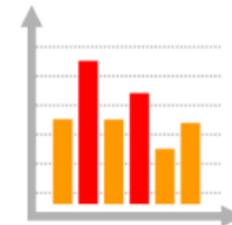
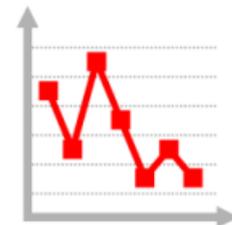


Formation DADS grand format

La DSN



La DSN

- Origine
- Calendrier
- Contenu
- Processus statistique cible et diffusion

1. Origines de la DSN

caractéristiques de la DSN

- La déclaration sociale nominative est une déclaration sociale qui a vocation à se substituer à l'ensemble des déclarations
- Trois caractéristiques principales
 - ne contient que ce qui est indispensable (= inclus dans un texte de loi) et non reconstituable
 - Pas de redondances ni « d'extras »
 - arrimée au processus de paye des salariés
 - uniquement sous forme dématérialisée

1. Origines de la DSN

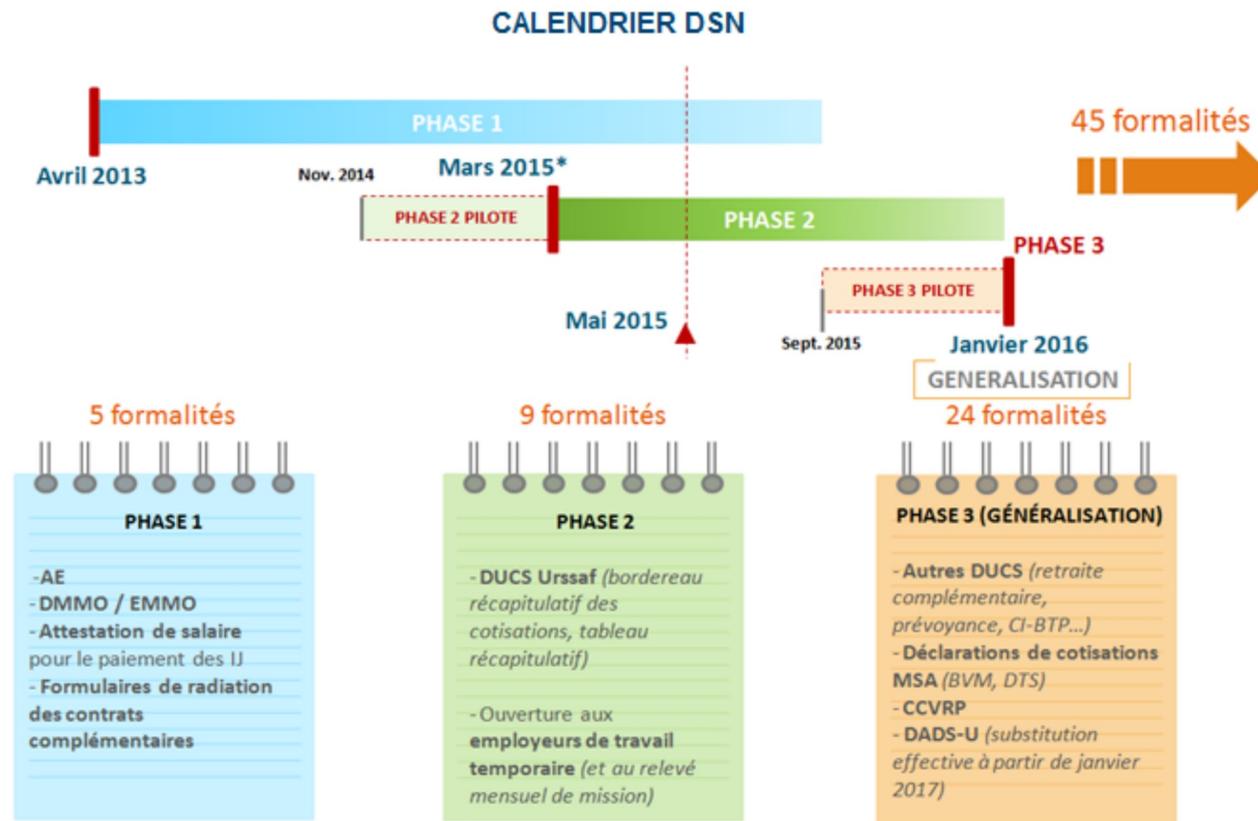
la simplification administrative

- Dès 2006, des rapports parlementaires proposent de créer une « DADS mensuelle »
- En 2008-2009, l'idée d'une déclaration unique est reproposée, mais dans le cadre de la simplification administrative
- En 2012, le projet est maintenu et se concrétise dans la loi de simplification, dite loi « Warsman »
- La DSN est inscrite dans la loi comme devant être généralisée à l'ensemble des employeurs pour janvier 2016.

2. Calendriers

le calendrier initial

LE DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DSN :



Le DSN est en production depuis le 17 mars 2015. Les modalités relatives au remplacement de la DSN sont précisées dans le mode opératoire suivant :

2. Calendriers

une montée en charge compliquée

- La montée en charge, qui reposait sur la base du volontariat, est longtemps restée en deçà des objectifs
 - L'appropriation de la nouvelle norme de déclaration n'est pas évidente
 - Les éditeurs de logiciels ont longtemps eu une posture attentiste
 - La DSN ne correspond pas systématiquement à un allègement de la charge pour tous les employeurs
- Devant les difficultés et pour ne pas compromettre la suite du projet, il est décidé
 - De passer par l'obligation (décret du 24/09/2014 pour les plus grosses entreprises)
 - La généralisation de la phase 2 en 2016 et le report de la phase 3 en 2017 (article du PLFSS 2016)
- Actuellement le volume est jugé très satisfaisant

2. Calendriers

la DSN après 2016

- Le passage à la phase 3
 - Mise en place d'un pilote dès mars 2016
 - Ouverture en production en septembre 2016
 - Obligation à compter de janvier 2017

- L'extension aux fonctions publiques est prévue
 - Circulaire en cours de diffusion qui prévoit l'entrée en DSN pour tous les régimes FP au plus tard en janvier 2020

2. Calendriers

la DSN après 2016

- Le passage à la phase 3 : volumes 2017
 - Validité de décembre :

type	nbsiren_201712	nbsiret_201712	nb nir_201712
0.tous salariés	1 526 649	1 867 759	21 295 584
1.salariés déclarés	1 429 019	1 738 037	21 295 584
2.salariés payés	1 392 228	1 696 411	19 825 898
3.salariés payés présents	1 370 388	1 672 774	17 832 102

3. Contenu d'une DSN

- Chaque DSN est située au plus au niveau de l'établissement
- Elle contient des informations sur
 - Les salariés
 - Leurs contrats de travail et leurs évolutions
 - Ruptures, fin de contrat, arrêts de travail
 - Versements « pécuniers »
 - Décomposition des rémunérations
- Elle se rapporte à un mois de paye (versements)
- Toutes les combinaisons sont possibles
 - 1 salarié dans plusieurs DSN (multi-actifs)
 - 1 salarié plusieurs fois dans la même DSN (multi-contrats)
 - 1 établissement dans plusieurs DSN (fractions)
 - Etc.

3. Contenu d'une DSN

la norme : exemple

Extrait cahier technique

Nature du contrat

S21.G00.40.007

Contrat.Nature



Nature du lien entre l'employeur et l'individu.

Le terme « contrat » est à comprendre de manière large car il recouvre des concepts plus étendus que le seul contrat de travail (conventions, mandat...).

Pour les intérimaires en contrat d'apprentissage, la nature de contrat (S21.G00.40.007) doit être déclarée à "02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé", le code APET (S21.G00.11.002) correspondant à une entreprise de travail temporaire (78.10Z ou 78.20Z) et la partie SIREN de l'identifiant du lieu de travail (S21.G00.40.019) différent du SIREN de l'employeur (S21.G00.06.001) ».

Pour les intérimaires en contrat de professionnalisation, la nature de contrat (S21.G00.40.007) doit être déclarée à "02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé", le code APET (S21.G00.11.002) correspondant à une entreprise de travail temporaire (78.10Z ou 78.20Z) et la partie SIREN de l'identifiant du lieu de travail (S21.G00.40.019) différent du SIREN de l'employeur (S21.G00.06.001) ».



☰ X [2,2]



- 01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé
- 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé
- 03 - Contrat de mission (contrat de travail temporaire)
- 07 - Contrat à durée indéterminée intermittent
- 08 - Contrat à durée indéterminée intérimaire
- 09 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit public
- 10 - Contrat de travail à durée déterminée de droit public
- 29 - Convention de stage (hors formation professionnelle)
- 32 - Contrat d'appui au projet d'entreprise
- 50 - Nomination dans la fonction publique (par arrêté, par décision,...)
- 60 - Contrat d'engagement éducatif
- 70 - Contrat de soutien et d'aide par le travail
- 80 - Mandat social
- 81 - Mandat d' élu
- 89 - Volontariat de service civique
- 90 - Autre nature de contrat, convention, mandat

3. Contenu d'une DSN

Fichier transmis

Extrait de fichier

```
- <n4ds:S21_G00_40>
  <n4ds:S21_G00_40_001 originLineNumber="489" originalValue="14102014">2014-10-14</n4ds:S21_G00_40_001>
  <n4ds:S21_G00_40_002 originLineNumber="490">06</n4ds:S21_G00_40_002>
  <n4ds:S21_G00_40_003 originLineNumber="491">04</n4ds:S21_G00_40_003>
  <n4ds:S21_G00_40_004 originLineNumber="492">554E</n4ds:S21_G00_40_004>
  <n4ds:S21_G00_40_006 originLineNumber="493">VENDEUR</n4ds:S21_G00_40_006>
  <n4ds:S21_G00_40_007 originLineNumber="494">01</n4ds:S21_G00_40_007>
  <n4ds:S21_G00_40_008 originLineNumber="495">99</n4ds:S21_G00_40_008>
  <n4ds:S21_G00_40_009 originLineNumber="496">00001</n4ds:S21_G00_40_009>
  <n4ds:S21_G00_40_011 originLineNumber="497">10</n4ds:S21_G00_40_011>
  <n4ds:S21_G00_40_012 originLineNumber="498" originalValue="108.34">108.34</n4ds:S21_G00_40_012>
  <n4ds:S21_G00_40_013 originLineNumber="499" originalValue="108.34">108.34</n4ds:S21_G00_40_013>
  <n4ds:S21_G00_40_014 originLineNumber="500">20</n4ds:S21_G00_40_014>
  <n4ds:S21_G00_40_015 originLineNumber="501" originalValue="1105.25">1105.25</n4ds:S21_G00_40_015>
  <n4ds:S21_G00_40_016 originLineNumber="502">99</n4ds:S21_G00_40_016>
  <n4ds:S21_G00_40_017 originLineNumber="503">1557</n4ds:S21_G00_40_017>
  <n4ds:S21_G00_40_018 originLineNumber="504">200</n4ds:S21_G00_40_018>
  <n4ds:S21_G00_40_020 originLineNumber="505">200</n4ds:S21_G00_40_020>
  <n4ds:S21_G00_40_024 originLineNumber="506">99</n4ds:S21_G00_40_024>
  <n4ds:S21_G00_40_026 originLineNumber="507">05</n4ds:S21_G00_40_026>
- <n4ds:S21_G00_71>
  <n4ds:S21_G00_71_002 originLineNumber="508">RETA</n4ds:S21_G00_71_002>
</n4ds:S21_G00_71>
```

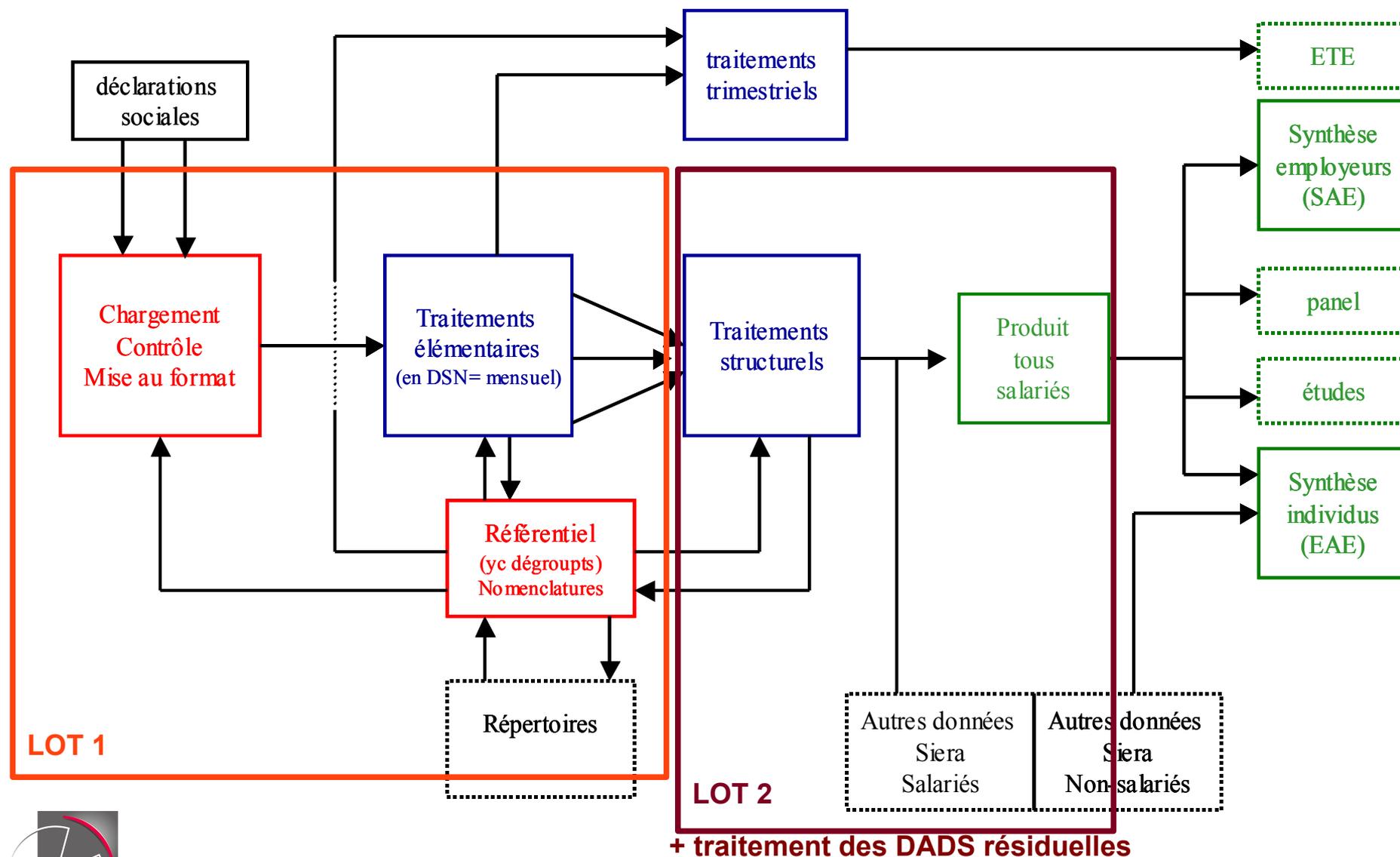
B] Le « SIERA 2 »

- Impact de la DSN sur le SIERA
 - Les conséquences de la DSN sur le système actuel
 - Diagnostic du système actuel
 - Le contexte d'arrivée de la DSN
- Le programme d'évolution « SIERA 2 » :
 - La démarche
 - Le processus cible

4. Processus cible

- A priori, la DSN est plutôt une opportunité
 - Des données plus fraîches
 - Des données réputées fiables
- Mais elle implique un changement important dans nos modes de traitement
 - Un volume énorme à absorber chaque mois
 - Impossibilité de maintenir un dispositif qui repose sur la comparaison entre sources qui n'existeront plus

4. Processus cible



4. Processus cible

Le nouveau fichier de diffusion tous salariés

- Rien ne change mais tout change !
 - Mêmes variables dans les produits « grand format »
 - Mais souvent construites différemment

- On peut donc s'attendre à des perturbations

4. Processus cible

Le nouveau fichier de diffusion tous salariés

- Exemple avec la variable contrat de travail :
 - Dans les produits DADS :

Code	Libellé
01	contrat à durée indéterminée
02	contrat à durée déterminée
03	contrat de travail temporaire (mission)
04	contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus
05	contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés
20	élus
27	contrat de travail à durée déterminée à objet défini
28	contrat à durée déterminée pour les seniors
29	Convention de stage
90	sans contrat de travail
92	assistant(e) maternel(le) et familial(e)
93	contrat aidé
95	travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
96	travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

4. Processus cible

Le nouveau fichier de diffusion tous salariés

- Exemple avec la variable contrat de travail :
 - Dans les produits DSN / DADS : ajout de la variable « type_contrat_recode »

Nature du contrat		Dispositif politique		Motif de recours au CDD		type_contrat_recode
01	Contrat de travail a duree indeterminee de droit prive	21	CUI Contrat Initiative Emploi			CDI0100N
		41	CUI Contrat d Accompagnement dans l Emploi			CDI0101N
		42	CUI Contrat d acces a l emploi DOM			CDI0101N
		50	Emploi d avenir secteur marchand			CDI0100N
		51	Emploi d avenir secteur non marchand			CDI0100N
		61	Contrat de Professionnalisation			CDI0201N
		64	Contrat d apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salaries loi du 3 janvier 1979	11	Formation professionnelle au salarie par la voie de l apprentissage	APP0201F
		65	Contrat d apprentissage entreprises non inscrites au repertoire des metiers d au moins 11 salaries loi de 1987	11	Formation professionnelle au salarie par la voie de l apprentissage	APP0201F
		80	Contrat de generation			APP0201N
		81	Contrat apprentissage secteur public (loi de 1992)	11	Formation professionnelle au salarie par la voie de l apprentissage	CDI0200N
99	Non concerne			APP0201F		
				CDI0000N		